



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Pour la Cfdt, la législation n'est pas respectée

Nous constatons que la Direction ne respecte pas la législation en vigueur.

En effet, des présentations «d'ajustements» d'organisations sont dévoilées sans informer **les représentants des salariés**.

Il s'agit d'une atteinte grave au droit du travail.

Non seulement les salariés doivent être informés et surtout consultés sur ces projets dans les instances respectives.

La Cfdt demande le **respect des règles**, de la loi et l'arrêt de ces pratiques délictueuses.

